



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

DOCTORAT



HR EXCELLENCE IN RESEARCH

Direction de la Recherche et de la Valorisation
Sous-Direction des Études Doctorales



PROCEDURE COTUTELLE INTERNATIONALE DE DOCTORAT

LA COTUTELLE INTERNATIONALE DE DOCTORAT

La cotutelle internationale de doctorat est un dispositif encourageant la mobilité des doctorant(e)s en développant la coopération scientifique entre des équipes de recherche française et étrangère. A la différence d'une codirection, elle permet à un(e) doctorant(e) d'obtenir le double titre de docteur en France et dans un pays étranger. Elle est formalisée par une convention établie entre deux universités partenaires.

POURQUOI UNE COTUTELLE ? QUELS AVANTAGES ?

- **Une double expertise scientifique**

Le/la doctorant(e) prépare son Doctorat sous la direction conjointe de deux directeurs/directrices de thèse dans chacun des deux pays concernés. Il/elle effectue ses recherches dans les deux pays, au sein de deux équipes distinctes et bénéficie donc d'une double expertise scientifique pour l'encadrement de sa thèse.

- **L'enrichissement d'une mobilité internationale**

La cotutelle suppose des périodes de séjours importantes à l'étranger, dans l'université partenaire. Ces séjours sont autant d'occasions de découvrir une autre culture voire une autre langue, de se constituer un réseau, de travailler sa faculté d'adaptation....

- **Deux inscriptions, un seul paiement**

Bien qu'inscrit chaque année dans les deux universités partenaires, le/la doctorant(e) s'acquitte des droits de scolarité dans une seule université, l'autre acceptant de l'exonérer (sous réserve d'éventuelles taxes imposées par la législation en vigueur), selon les modalités prévues dans la convention.

- **Une soutenance unique, deux diplômes**

La thèse donne lieu à une soutenance unique reconnue par les deux universités partenaires. Chaque université délivre son diplôme de docteur à l'issue de la soutenance.

A QUOI S'ATTENDRE ?

Si la cotutelle présente de nombreux avantages, il s'agit néanmoins d'un **dispositif administratif avec des contraintes réglementaires**. Il faut y être préparé et anticiper au maximum ses démarches.

La mise en place de la convention entre les deux établissements peut être assez longue : les réglementations des universités sont parfois difficiles à concilier et il peut être compliqué de trouver un terrain d'entente, particulièrement sur les questions de soutenance. Dans la plupart des cas, et si la cotutelle a bien été anticipée, la convention est signée avant la fin de la première année de doctorat. Il arrive cependant que les négociations autour d'une convention se prolongent au delà de la première année d'inscription.

De plus, le/la doctorant(e) devra se soumettre aux **obligations administratives et pédagogiques des deux établissements** en matière d'inscription, de comité de suivi, d'obligation de formation, de procédure de soutenance... Il/elle aura donc une double contrainte.

A ces obligations peuvent s'ajouter les difficultés courantes liées aux mobilités : obtention du visa, couverture santé...

La Maison du Doctorat sera présente pour vous accompagner tout au long de votre cursus.

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DU/DE LA DOCTORANT(E) ?

Un(e) doctorant(e) en cotutelle est soumis aux mêmes obligations qu'un(e) doctorant(e) uniquement inscrit à l'UL. Ces obligations sont rappelées dans la Charte du Doctorat et dans la convention de cotutelle.

Concernant la cotutelle, il est important de rappeler que :

- le/la doctorant(e) doit être inscrit(e) chaque année dans les deux établissements partenaires et ce, dès la première année de doctorat.
- le/la doctorant(e) doit séjourner de façon équilibrée à l'UL et dans l'établissement partenaire.
- le/la doctorant(e) doit compléter son cursus de formation à l'UL mais peut y faire valoir des formations suivies dans son autre université.
- les démarches de soutenance doivent être effectuées dans les deux universités partenaires, dans le respect des règles en vigueur dans chacune d'elles (attention au délai de déclaration à respecter, qui peut varier selon les universités).

COMMENT ÉTABLIR UNE CONVENTION DE COTUTELLE ?



CONDITIONS POUR DÉMARRER UNE COTUTELLE

- Je vais commencer ma thèse ou je suis au début de ma première année de thèse (tolérance 2e année si la thèse se fait en 4 ans dans le pays partenaire)
- L'université partenaire envisagée pour la cotutelle est habilitée à délivrer un doctorat
- Je dispose d'un financement suffisant pour mes séjours en France

➤ Si je remplis ces conditions, je suis les étapes décrites ci-contre.

QUAND DÉMARRER UNE COTUTELLE ?

Une cotutelle de thèse s'anticipe : elle ne s'improvise pas en cours de doctorat. **C'est un projet qui se construit en amont ou au tout début de son doctorat.**

Le questionnaire préalable à l'établissement de la convention (ETAPE 1 ci-contre) doit parvenir le plus tôt possible à nos services et en tout état de cause **avant le 1er mars de l'année de démarrage de la cotutelle** (pour un démarrage sur 2023-2024, le questionnaire doit avoir été renvoyé à nos services avant le 1er mars 2024). **Au-delà de cette date, la mise en place de la cotutelle sera impossible.**

L'année de démarrage de la cotutelle correspond à la première année universitaire pour laquelle le/la doctorant(e) est inscrit dans les deux universités partenaires. La convention de cotutelle ne prend effet que si cette double inscription est réalisée.



ETAPE 1 : Compléter le questionnaire préalable

Compléter le questionnaire préalable en ligne **le plus tôt possible, et avant le 1er mars de la première année d'inscription. Aucun dossier ne sera accepté après cette date.**

[Accéder au questionnaire](#)



ETAPE 3 : Préparer la convention

Une fois le dossier de candidature validé par l'Ecole Doctorale, le gestionnaire en charge des cotutelles établira une première version de la convention à l'aide des informations fournies dans le questionnaire.

NB: il est préférable d'utiliser le modèle «UL» mis à disposition. Cependant, il se peut que l'université partenaire souhaite utiliser son propre modèle de convention. Dans ce cas, contactez le gestionnaire en charge de votre dossier.



ETAPE 5 : Attendre la validation de la convention par le partenaire

Une fois la version préliminaire de la convention validée, elle doit être transmise à l'université partenaire pour modifications éventuelles et approbation. Selon l'organisation de l'université partenaire, le gestionnaire pourra assurer les échanges ou vous laisser la main.



ETAPE 7 : Inscription


Une fois la convention signée, l'inscription administrative en 1ère année peut être effectuée. En fonction du cas de figure et de l'alternance des paiements, l'inscription à l'UL pourra être proposée avant la finalisation de la convention.

ETAPE 2 : Effectuer sa préinscription



Le dossier de candidature du futur doctorant devra recevoir un avis favorable de l'Ecole Doctorale. **Aucun dossier de cotutelle ne sera traité avant cette validation.** Rapprochez vous de votre Ecole Doctorale pour obtenir les modalités de candidature.


ETAPE 4 : Echanger pour modifier la convention



Le gestionnaire en charge des cotutelles vous indiquera les éléments à modifier ou à préciser.

ATTENTION : aucune convention ne doit être signée sans validation préalable.

ETAPE 6 : Signer la convention



Une fois la convention validée par l'université partenaire ET par l'UL, la signature des documents peut commencer. Votre gestionnaire vous indiquera si le circuit commence à l'UL ou chez le partenaire.

Nos principaux partenaires

(liste non exhaustive)

- Université de la Sarre
- Université du Luxembourg
- Université d'Abomey Calavi
- Université Libanaise
- Université de Liège
- Université d'Augsbourg
- Université Internationale de Rabat
- Universiti Sains Malaysia
- CENIDET
- Université de Tunis - El Manar
- Université du Québec à Montréal - UQAM
- Beihang University
- Université Libre de Bruxelles
- Université catholique de Louvain
- Université Hassan II
- Université de Sousse
- Université de Carthage
- Université de Fribourg
- Université de Montréal - UdeM
- Université de Sfax
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Trois-Rivières - UQTR
- Université Mohammed V de Rabat
- Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tunis - ENIT
- King Mongkut's University of Technology North Bangkok
- Universidad Nacional de Colombia
- Université de Gênes
- Université de Sienne
- Université Mohammed VI Polytechnique
- Université Sultan Moulay Slimane
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue - UQAT
- Al-Farabi Kazakh National Univeristy
- Boğaziçi University
- Coventry University
- Education University of Hong Kong (EdUHK)
- ETS Montréal
- Ghent University
- Institut Physique Nucléaire Académie des Sciences - Pologne
- Ioffe Institute
- Kazakh National University
- KU LEUVEN
- Luleå Tekniska Universitet
- Northwestern Polytechnical University
- Politechnika Wroclawska
- Saratov State University
- Shenyang
- Sun Yat Sen University
- Universidad Nacional de Quilmes
- Università di Roma
- Université AbouBekr Belkaid de Tlemcen
- Université Cadi Ayyad
- Université Cheikh Anta Diop de Dakar
- Université d'Amsterdam
- Université de Fes
- Université de Lomé
- Université de Monastir
- Université de Mons
- Université de Palerme
- Université de Sousse
- Université Fédérale d'Uberlandia
- Université Félix Houphouet Boigny
- University of Ukraine-Kyiv Polytechnic Institute
- USEK



Email Address

[drv-mdd-international-
contact@univ-lorraine.fr](mailto:drv-mdd-international-contact@univ-lorraine.fr)



Website

www.doctorat.univ-lorraine.fr